

Publié le 21 septembre 2022

Développer les maisons de santé, un rôle central à jouer pour les Epl

L'Ile-de-France est le premier désert médical français. Le maintien et le développement d'une offre de soin de proximité sur ce territoire constitue un enjeu central pour les collectivités locales. Les Epl construisent et gèrent déjà plusieurs maisons de santé et leur rôle est amené à s'amplifier tant l'exercice libéral groupé est le moyen privilégié pour attirer les médecins et professionnels de santé. Dans cette perspective, la Fédération régionale lle-de-France des élus des Entreprises publiques locales a convié ce 20 septembre l'Association des maires d'Ile-de-France, l'URPS Ile-de-France et les Epl immobilières et d'aménagement franciliennes à une rencontre pour mieux se connaître, évoquer les enjeux et s'accorder sur les bonnes pratiques.



En lle-de-France, un médecin libéral sur deux à plus de 60 ans et un sur quatre a plus de 65 ans. D'ici 5 ans, la moitié des médecins de la région en exercice pourraient donc cesser leur activité, soit un quart de l'offre de soin totale, libéraux et salariés inclus). Par ailleurs, selon le dernier zonage médical de l'ARS (mars 2022), les deux tiers de la population francilienne vivent dans une Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) c'est-à-dire dans les zones les plus déficitaires en offre de soins. Seuls 3 % des franciliens vivent dans une zone considérée comme satisfaisante en offre de soins. L'Ile-de-France est de fait le premier désert médical libéral en France.

L'Association des maires d'Ile-de-France est pleinement mobilisée face à ses enjeux et **Véronique Garnier, conseillère municipale de Croissy-sur-Seine (78)** et référente de la commission santé de <u>l'AMIF</u> est venue présenter le Livre blanc de l'Association publié en juillet dernier et intitulé <u>« La santé en Ile-de-France : état des lieux et propositions pour agir ".</u>

<u>L'URPS IdF</u> est une association de médecins libéraux dont l'existence obligatoire est prévue depuis 2009 par la loi. **Son rôle est d'accompagner les médecins dans leur installation libérale** et elle participe à ce titre, en collaboration avec l'ARS, à l'installation de cabinets médicaux groupés. **Alexandre Grenier pour les Yvelines, les Hauts de Seine et le Val d'Oise, David Bresson**

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



pour l'Essonne, la Seine Saint-Denis le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne sont venus présenter leur rôle dans le montage des projets et ont fait part de leur disponibilité pour accompagner les Epl (leurs coordonnées dans le document en pj). Ils ont également présentés les divers dispositifs de subvention de l'ARS et la Région à ces projets.

Elle travaille en étroite collaboration avec les Epl qui sont en capacité d'offrir des solutions immobilières à des projets de cabinets groupés (maison de santé pluriprofessionnelle, centre médical...) et répondre ainsi aux demandes des collectivités en la matière, dans un contexte ou la cherté du foncier francilien pèse lourdement dans les difficultés d'installation.

Willem Pauwels, directeur général de Paris Sud Aménagement, est enfin venu partager son expérience de la création en 2021 d'une maison de santé à Massy (91) en collaboration avec l'URPS lle-de-France.

Accès refusé

Pour compléter et engager la réflexion sur comment endiguer les déserts médicaux métropolitains existants et ceux qui émergent, les attentes des soignants urbains, où implanter les nouveaux lieux de médecine de ville, quelles architectures pour ces nouveaux lieux du soin, voici un lien vers une édition du Pavillon de l'Arsenal : « Pas de vacances pour la médecine de ville », étude menée sous la direction des architectes Arnaud Dambrine et Emmanuel de France de l'agence Oglo dans le cadre de l'accélérateur de projets innovants FAIRE*.

À télécharger

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2